



Doc. 13807
22 juin 2015

Evaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Parlement du Maroc

Amendement¹ n° 5

déposé par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Dans le projet de résolution, paragraphe 5.4, après les mots « aux mesures », ajouter :

« visant à lutter contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et »

1. 2015 - Troisième partie de session

